

Milieux humides et hydriques : D  p  t d  t   un projet pour prolonger l  application de

Dossier de la r  daction de H2o
 Avril 2017

  

David Heurtel, ministre du D  veloppement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, a pr  sent      l'Assembl  e nationale un projet de loi pour prolonger jusqu'au 1er mars 2018 la Loi concernant des mesures de compensation pour la r  alisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique. L'adoption de ce projet de loi permettrait aux parlementaires et    la population de prendre connaissance, dans un climat de s  r  nit   et avec tout le s  rieux qu'il requiert, du futur projet de loi sur les milieux humides et hydriques, lequel sera d  pos   incessamment. Le ministre pourrait continuer d'exiger d'un demandeur d'autorisation, pour la r  alisation d'un projet affectant un milieu humide ou hydrique, des mesures de compensation afin de rendre le projet acceptable du point de vue environnemental. Le gouvernement du Qu  bec continuerait donc de veiller    la protection des milieux humides et hydriques de son territoire en appliquant les r  gles actuelles qui sont connues de tous les acteurs concern  s.    "Il nous fallait proc  der    la modernisation de la Loi sur la qualit   de l'environnement et nous concerter de mani  re plus pouss  e avec nos partenaires avant d'aller de l'avant avec une proposition de nouvelle loi concernant les milieux humides et hydriques. Ces deux   tapes essentielles   tant maintenant franchies, nous devons laisser aux parlementaires le temps de bien   tudier la r  forme que nous pr  senterons incessamment. Ce qui m  rite d'  tre fait m  rite d'  tre bien fait", a d  clar   David Heurtel.

Au Qu  bec, les milieux humides occupent plus ou moins 17 millions d'hectares ou 170 000 kilom  tres carr  s, soit environ 10 % de l'ensemble du territoire qu  bécois. Qu'il s'agisse d'  tangs, de marais, de mar  cages ou de tourbi  res, ils constituent des mailles essentielles de la trame des milieux naturels du Qu  bec.

Loi concernant des mesures de compensation pour la r  alisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique   

Environnement Qu  bec